

# L'INSCRIPTION ET L'ADMISSION EN MATERNELLE

## rentrée 2024

**DU 29 JANVIER  
AU 9 MARS 2024**

**DU LUNDI AU MERCREDI • 8H30-18H  
JEUDI • 12H-19H30  
VENDREDI • 8H30-17H  
SAMEDI • 8H30-12H**

ACCUEIL DE L'HÔTEL DE VILLE  
53 BIS RUE DE FONTENAY • 01 43 98 65 00



### ■ RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Les inscriptions à l'ensemble des activités sont **automatiques**. Pendant l'été, vous pourrez consulter le guide enfance jeunesse sur [vincennes.fr](http://vincennes.fr) concernant le mode de fonctionnement de ces activités.

### ■ RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES POUR LA RESTAURATION, LES GOÛTERS ET LES ACCUEILS DE LOISIRS

Vous devez réserver les repas et les goûters pour votre enfant les jours scolaires, ainsi que les accueils de loisirs et le repas pour les vacances scolaires et les mercredis.

Les réservations s'effectuent en ligne sur l'Espace famille avec votre compte :

en vous connectant via [vincennes.fr](http://vincennes.fr) avec votre code et mot de passe. Si vous ne les avez pas déjà, signalez-le au moment de l'inscription scolaire de votre enfant.

### EN MATERNELLE :

**8 accueils de loisirs fonctionnent dans les écoles**

Des accueils pré et post-scolaires sont proposés :

- chaque jour, dans toutes les écoles dès 7h30 et jusqu'à 19h.
- les mercredis et tous les jours des vacances scolaires de 7h30 à 19h.

### ■ ALLERGIES ALIMENTAIRES OU AUTRES CONTRAINTES MÉDICALES

Afin que l'admission de votre enfant se fasse dans les meilleures conditions possibles, **il est très important de signaler au directeur de l'école les allergies alimentaires ou autres problèmes médicaux que pourrait présenter votre enfant**. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera alors signé à l'initiative de l'Éducation nationale avec les parties concernées (le médecin traitant, la famille, le médecin scolaire et la mairie). Le PAI pourra s'étendre à l'accueil de loisirs si besoin.

### RENSEIGNEMENTS

Inscriptions scolaires, accueils périscolaires, accueils de loisirs et restauration  
01 43 98 65 00

### DÉMARCHES EN LIGNE

sur [vincennes.fr](http://vincennes.fr)  
(rubrique Espace famille)



## INSCRIPTION POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ET CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL, EN UNE FOIS

Gagnez du temps dans vos démarches en effectuant en même temps votre inscription scolaire et le calcul de votre quotient familial pour la rentrée de l'année 2024-2025.

### INSCRIPTION SCOLAIRE :

**Les enfants nés jusqu'au 31 décembre 2021, entrant pour la première fois à l'école maternelle à Vincennes et dont les parents habitent la commune, doivent être inscrits auprès de l'accueil de l'Hôtel de ville.**

Les places ne sont pas attribuées par ordre d'arrivée, vous avez donc toute la période pour vous présenter (sans rendez-vous).

## DOCUMENTS À PRÉSENTER

- **Livret de famille** ou acte de naissance de l'enfant
- **Pièce d'identité** d'un des deux parents
- **2 justificatifs de domicile parmi :**
  - Échéancier d'électricité ou de gaz de l'année en cours ou facture de moins de 3 mois
  - Assurance habitation précisant la résidence principale, de moins de 3 mois
  - Facture téléphonique d'une ligne fixe, de moins de 3 mois
  - Quittance de loyer, de moins de 3 mois
- **Certificat de scolarité** pour les élèves actuellement scolarisés dans une autre commune
- **Notification des droits et paiements CAF** si vous avez au moins 2 enfants
- **RIB** (Relevé d'Identité Bancaire)
- **Avis d'imposition 2023** sur les revenus 2022
- **Si sans emploi**, Allocation de perte d'emploi ou attestation de paiement Pôle Emploi
- **Cas particuliers**
  - **Si vous êtes hébergé chez un Vincenois :**
    - une attestation sur l'honneur d'hébergement (modèle disponible en ligne ou en mairie)
    - 2 justificatifs de domicile récents de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant (CAF, Sécurité Sociale, relevé de compte bancaire, assurance)
    - 2 justificatifs de domicile récents de l'hébergeant (cf. liste ci-contre).
  - **En cas de séparation :** jugement (toutes les pages) précisant votre qualité de responsable légal de l'enfant. Si vous n'avez pas de jugement : présenter l'autorisation écrite de l'autre parent et la photocopie recto/verso de sa pièce d'identité.
  - **En cas de garde alternée**, fournir l'attestation conjointe de domiciliation de l'enfant (sectorisation scolaire) en plus du jugement
- **Affectation dans les écoles**

Les enfants seront définitivement admis, au sein des différentes écoles, en fonction du nombre de places disponibles déterminé par l'Éducation Nationale.

### LORS DE VOTRE INSCRIPTION, VOTRE DEMANDE SERA ENREGISTRÉE ET L'ÉCOLE DU SECTEUR DE VOTRE ENFANT VOUS SERA INDIQUÉE.

En juin, si celle-ci est complète, il vous sera proposé une affectation dans une autre école maternelle de Vincennes ayant des places disponibles.

La mairie vous adressera un récépissé d'admission que vous devrez impérativement remettre à l'école, soit lors de la réunion organisée par celle-ci, soit lors d'un rendez-vous que vous proposera le directeur, ou par correspondance si vous n'êtes pas encore domicilié à Vincennes.

**Cette formalité doit être accomplie avant le début du mois de juillet 2024**

### ■ PAIEMENT DES PRESTATIONS PÉRISCOLAIRES

Il peut être effectué par prélèvement automatique, par CB via l'Espace famille, par correspondance (chèque libellé à l'ordre de la Régie Enfance ou par CESU jusqu'aux 6 ans de l'enfant) ou directement à l'accueil de l'Hôtel de ville.

Pour une démarche écoresponsable, indiquez une adresse mail lors de votre inscription, ainsi vos factures et communications de la direction Enfance-Jeunesse vous seront adressées par courriel.

## DATE DE RENTRÉE

### LA RENTRÉE SCOLAIRE POURRA S'ÉCHELONNER EN MATERNELLE, SELON LES ÉCOLES, SUR PLUSIEURS JOURS.

Les directeurs des établissements vous en informeront lors de leurs réunions au mois de juin. Les dates de ces réunions vous seront communiquées par courrier ou courriel.



**VOTRE ENFANT DEVRA ÊTRE PRÉSENT OU EXCUSÉ PAR COURRIER LE JOUR DE LA RENTRÉE PRÉVUE PAR L'ÉCOLE. À DÉFAUT, LA PLACE SERA ATTRIBUÉE À UN AUTRE ENFANT. IL VOUS APPARTIENDRA ALORS DE PROCÉDER DE NOUVEAU À UNE INSCRIPTION. L'AFFECTATION DANS LES ÉCOLES SE FERA EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.**

**TOUS LES DOCUMENTS SONT À PRÉSENTER AU FORMAT PAPIER. LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT REFUSÉS.**